



Compte rendu pour affichage Du Conseil Communautaire du 14 avril 2016

Le 14 avril 2016, le Conseil Communautaire s'est réuni à la Salle des Fêtes de Champagne et Fontaines, sous la Présidence de Monsieur Didier BAZINET, à la suite de la convocation adressée le Mercredi 6 avril 2016.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire : 62

Nombre de membres titulaires présents : 53 (52 à partir de la délibération 2016/61 et 51 à partir de la délibération 2016/69)

Nombre de membres suppléants présents : 4

Nombre d'absents titulaires : 9 (10 à partir de la délibération 2016/61 et 11 à partir de la délibération 2016/69)

ETAIENT PRESENTS :

Allain TRICOIRE – Jean-Pierre PRIGUL – Claude BOUQUET – Thierry DECIMA – Michel LAMY – Jean-Didier ANDRIEUX – Daniel BONNEFOND – Françoise ROVERE (Suppléante de Dominique VIRECOULON) - Mauricette LEMAZAVA – Monique BOINEAU-SERRANO – Jean-Pierre PRUNIER – Murielle CASSIER – Didier BAZINET – Michel DESMOULIN – Jean-Pierre JUGIE – Corinne DUCOUP – Philippe BOISMOREAU - Annie VALLADE - Bruno BUSSIERE - Dominique GIBAUD (Suppléant de Sophie BERRY) - Fabienne PRECIGOUT (Suppléante de Paul MALVILLE) - Joël CONSTANT - Emmanuel CLUGNAC – Marcel GOURDOUX – Francis LAFAYE – Guy NADAL – Jean-Pierre DESVERGNE – Jean-Louis DUPRAT – Jean Marcel BEAU – Patrice FAVARD – Monique MORIN - Franck BLANCHARDIE – Marc LAGORCE – Jean-Pierre LAURON – Joëlle GARCON – Alain CLISSON – Rémy TERRIENNE – Sylvie BONNET – Jean-Pierre CHAUMETTE – Pierre GUIGNE - Christian DURAND – Daniel VILLEDARY – Gérard CAIGNARD - Fabrice BONIFACE – Éric BOCQUIER (suppléant de Patrick LAGUILLON) – Philippe DUBOURG – Jeannik NADAL – Jean-Claude ARNAUD – Gérard SENRENT - Danielle GAY – Ann HARRIS – René ETOURNEAUD - Jean-Bernard CHARAZAC – Alain LUCAS – Hervé DE VILMORIN - Patrick LACHAUD – Guy DUPUY

Toutes les délibérations sont adoptées à l'unanimité

(Sauf la 2016/39 avec 7 voix contre et 3 abstentions et la 2016/58 avec 8 voix contre qui sont adoptées à la majorité)

ADMINISTRATION GENERALE RAPPORTEUR : Didier BAZINET

DELIBERATION N°2016/35 : Désignation d'un délégué Titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat Mixte Ouvert « Périgord Numérique »

Didier BAZINET est désigné comme titulaire et Allain TRICOIRE comme suppléant.

DELIBERATION N°2016/36 : Remboursement de frais par les communes pour CDC FAST 2015 et 2016

Un titre de recettes de 171.26 € pour les années 2015 et 2016 sera adressé aux communes concernées.

DELIBERATION N°2016/37 : Lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet de construction d'un centre d'hébergement

Les conseillers communautaires :

Autorisent Monsieur le Président à lancer la procédure adaptée de consultation des entreprises,
Autorisent Monsieur le Président à signer les marchés après avis de la Commission MAPA,
Autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement des travaux ainsi que les avenants ultérieurs éventuels.

DELIBERATION N°2016/38 : Autorisation donnée au Président d'accepter un don au profit du Centre social et culturel du Verteillacois suite à dissolution.

Il s'agit d'encaisser au profit du budget du Centre social et Culturel du Pays Ribérais la somme de 101 280 €. Cette disponibilité financière doit être prioritairement consacrée à un projet d'investissement pour que le Centre Social et Culturel du Pays Ribérais déploie son activité.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE – URBANISME
RAPPORTEUR : Jean-Pierre JUGIE

DELIBERATION N°2016/39 : Révision de la carte communale de Champagne et Fontaines

Les conseillers communautaires décident :

- De prescrire la révision de la carte communale de la Commune de Champagne Fontaines conformément aux dispositions des articles L.160-1 à L.163-10 du code de l'urbanisme.
- Que les études de la révision de la carte communale seront réalisées par un prestataire privé, après consultation.
- De donner autorisation au Président de l'EPCI pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services nécessaires à ces études et procédures.

Les conseillers communautaires débattent de cette révision demandée par la commune de Champagne et Fontaines car elle permettra de mettre en conformité le projet de piste automobile avec le document d'urbanisme.

Jean-Pierre Jugie rappelle les faits et précise que l'enquête publique a émis un avis favorable au projet. Cette demande de mise en conformité du document d'urbanisme est évoquée dans le courrier que Monsieur le Préfet de la Dordogne a adressé. Il rappelle également que les 3 conseils municipaux concernés (Vendoire, Nanteuil Auriac de Bourzac et Champagne et Fontaines) ont délibéré favorablement pour l'implantation de cette piste. Il dit qu'il s'agit d'une opportunité de créer de l'activité économique sur notre territoire rural et souligne l'avis favorable de la CDCEA

Hervé de Vilmorin prend la parole pour faire part de son opposition. Il juge que ce projet n'est pas adapté au territoire, qu'il sera source de nuisances et aura des incidences négatives pour les hébergeurs du secteur. Il regrette aussi la consommation d'espace agricole et s'interroge sur la cohérence d'une piste automobile avec notre projet de TEPCV et notre PLUI en cours d'élaboration.

Alain Lucas précise que le dossier a été présenté et instruit en respectant les règles en la matière et d'ailleurs la DREAL a donné un avis favorable

Annie Valade souhaite que cette question soit traitée plus largement dans le cadre du PLUI car elle ne concerne pas que 3 communes.

Emmanuel Clugnac comprend les réticences alors que notre PLUI est en cours d'élaboration. Il préférerait que les élus communautaires décident d'une stratégie globale pour le développement du territoire et ainsi on pourrait déterminer si un projet, quand il se présente, s'inscrit dans cette stratégie. Il estime que l'on ne doit pas opposer contraintes environnementales et développement économique. Si un recours doit être par la suite intenté il reviendra au tribunal administratif de statuer et pour le moment il revient aux conseillers communautaires de se prononcer autour de la question : est un bon projet pour le territoire.

Patrice Favard précise qu'il n'existe pas de projet de développement économique parfait mais qu'il faut aller de l'avant. Le PLUI ne sera pas adopté avant 3 ans et il ne faut pas envoyer de signal négatif aux investisseurs. Jeannik Nadal cite l'exemple du barrage de Miallet qui soulèverait maintenant de vives oppositions alors que son utilité est reconnue. Enfin si on refuse d'approuver la révision de la carte communale contre l'avis du conseil municipal c'est le signal que la communauté de communes impose sa volonté.

Didier Bazinet conclut le débat en rappelant que nous sommes des élus locaux et que nous devons nous prononcer ce qui n'empêche pas une réflexion plus large dans le cadre de l'élaboration du PLUI.

Hervé de Vilmorin demande un vote à bulletin secret. Sa demande est présentée par le Président mais elle n'obtient pas le tiers des voix nécessaires comme prévu au règlement intérieur du conseil communautaire. Le vote se fera donc à main levée.

DELIBERATION N°2016/40 : Modification de l'annexe à la délibération n° 2015/174 instituant le Droit de Prémption Urbain

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire par délibération en date du 12 novembre 2015 a décidé d'instituer un Droit de Prémption Urbain (DPU). Sur les secteurs des communes dotées d'une carte communale et sur lesquelles un droit de préemption avait déjà été instauré ou pour lesquelles un droit de préemption doit être instauré. Les communes concernées et les secteurs concernés ont fait l'objet d'une annexe à la délibération. Les conseillers communautaires acceptent de modifier cette annexe en ajoutant de nouvelles parcelles sur **la commune de St Pardoux de Drone, il s'agit des parcelles : n° 531, 535, 534 section C.**

FINANCES
RAPPORTEUR : Jean-Marcel BEAU

DELIBERATION N°2016/41 : Adoption du compte de gestion du budget annexe du Transport Scolaire 2015

Le Conseil Communautaire, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2016/42 : Adoption du compte de gestion du budget annexe de la ZAE Le Jarissou 2015

Le Conseil Communautaire, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2016/43 : Adoption du budget annexe 2016 de la ZAE Le Jarissou

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES		RECETTES
658 charges diverses	0,39	7015 vente de terrains	27 200
66111 intérêts des emprunts	14 652,95	747 subvention du BP	19 449,85
71355 variations de stocks	388 138,65	71355 variations de stocks	375 591,99
023 virement à la SI	19 449,85		
TOTAL	422 241,84		422 241,84

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES		RECETTES
001 résultat reporté	40 249,17	021 virement de la SF	19 449,85
1641 emprunts	25 997,28	3555 terrains aménagés	388 138,65
3555 terrains aménagés	375 591,99	1068 excédent de fnt	34 249,94
TOTAL	441 838,44		441 838,44

DELIBERATION N°2016/44 : Adoption du compte de gestion du budget annexe de la ZAE Puymozac 2015

Le Conseil Communautaire, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2016/45 : Adoption du compte de gestion du budget annexe de la ZAE de Villeteureix 2015

Le Conseil Communautaire, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2016/46 : Adoption du budget annexe 2016 de la ZAE de Villeteureix

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES		RECETTES
66111 intérêts des emprunts	10 360,26	002 résultat reporté	0,26
71355 variations de stocks	537 834,96	71355 variations de stocks	498 194,96
668 autres charges financières		7015 vente de terrains aménagés	50 000,00
TOTAL	548 195,22		548 195,22

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES		RECETTES
001	115 400,00	1068 excédent de fonctionnement	115 400,00
1641	15 517,50	3555 terrains aménagés	537 834,96
3555 terrains aménagés	498 194,96		
TOTAL	629 112,46		653 234,96

DELIBERATION N°2016/47 : Adoption du compte de gestion du budget annexe de l'UTMV 2015

Le Conseil Communautaire, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2016/48 : Adoption du budget annexe 2016 de l'UTMV

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES		RECETTES
623 Publicité	1 000,00	002 résultat reporté	1 000,00
6811 dotation aux amortissements	2 153,00	748 subvention d'exploitation	2 153,00
TOTAL	3 153,00		3 153,00

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES		RECETTES
2031 frais d'études	7 168,50	001 résultat reporté	5 015,50
		28031 amortissements	2 153,00
TOTAL	7 168,50		7 168,50

DELIBERATION N°2016/49 : Adoption du compte de gestion du budget annexe du Lotissement 2015

Le Conseil Communautaire, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le

receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2016/50 : Adoption du budget annexe 2016 du Lotissement

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES		RECETTES
66111 intérêts des emprunts	5 177,29	002 excédent reporté	876,77
71355 variation de stocks	235 919,38	774 subvention du BP	39 925,52
023 virement de section	40 802,29	71355 variation de stock	241 096,67
TOTAL	281 898,96		281 898,96

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES		RECETTES
001 déficit reporté	22 169,38	021 virement de section	40 802,29
1641 emprunts	35 625,00	1068 excédent affecté	22 169,38
3555 terrains aménagés	241 096,67	3555 terrains aménagés	235 919,38
TOTAL	298 891,05		298 891,05

DELIBERATION N°2016/51 : Adoption du compte de gestion du budget annexe assainissement collectif 2015

Le Conseil Communautaire, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2016/52 : Adoption du budget annexe 2016 de l'assainissement collectif

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES		DEPENSES	
(001) 1 600,65 €		(611) 9 051,80 €	
(16) 4 915,00 €		(62) 2 539,00 €	
		(66) 8 929,00 €	
		(023) 1 393,89 €	
TOTAL : 6 515,65 €		TOTAL : 21 913,69 €	
RECETTES		RECETTES	
(021) 1 393,89 €		(70) 21 913,69 €	
(1068) 206,76 €			
(27) 4 915,00 €			
TOTAL : 6 515,65 €		TOTAL : 21 913,69 €	

DELIBERATION N°2016/53 : Adoption du compte de gestion du budget annexe du service public d'assainissement non collectif 2015

Le Conseil Communautaire, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2016/54 : Adoption du budget annexe 2016 du service public d'assainissement non collectif

INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	DEPENSES
(040) 1 004,00 €	(011) 116 729,76 €
(21) 14 227,00 €	(012) 134 023,00 €
(23) 22 000,00 €	(023) 32 000 €
	(042) 5 231,00 €
	(65) 600,00 €
Restes à réaliser 13 403,00 €	(67) 200,00 €
TOTAL : 50 634,00 €	TOTAL : 288 783,76 €
RECETTES	RECETTES
(001) 5 959,00 €	(002) 84 471,76 €
(021) 32 000,00 €	(042) 1 004,00 €
(040) 5 231,00 €	(70) 173 704,00 €
(10) 7 444,00 €	(74) 29 604,00 €
TOTAL : 50 634,00 €	TOTAL : 288 783,76 €

DELIBERATION N°2016/55 : Adoption du compte de gestion du budget annexe de l'office de tourisme 2015

Le Conseil Communautaire, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2016/56 : Adoption du budget annexe 2016 de l'office de tourisme intercommunal

INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	DEPENSES
(001) 4 204,52 €	(011) 63 656,00 €
(16) 15 000,00 €	(012) 192 000,00 €
(21) 3 200,00 €	(014) 2 200,00 €
	(65) 147,00 €
	(66) 200,00 €
	(023) 16 344,00 €

TOTAL : 22 404,52 €	TOTAL : 276 028,00€
RECETTES	RECETTES
(021) 16 344,00 €	(002) 4 204,52 €
(040) 1 331,00 €	(70) 11 550,00 €
(1068) 4 204,52 €	(73) 27 000,00 €
(10222) 525,00 €	(75) 17 920,00 €
	(77) Subvention BP: 205 000,00 € reprise IVD: 10 353,48 €
TOTAL : 22 404,52 €	TOTAL : 276 028,00€

DELIBERATION N°2016/57 : Adoption du compte de gestion du budget annexe du centre social et culturel 2015

Le Conseil Communautaire, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2016/58 : Adoption du budget annexe 2016 Centre Social et Culturel

INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	DEPENSES
(001) 4 415,53 €	(011) 55 174,00 €
(020) 4 000 €	(012) 129 721,00 €
(21) 117 474,73	(042) 883,00
TOTAL : 125 890,26 €	TOTAL : 185 778 €
RECETTES	RECETTES
(040) 883,00 €	(70) 53 398,73 €
(10) 112 007,26 Dont: 88 000,73 € don CSCV	(74) Subvention BP: 110 000 € Autres: 9 100 €
(13) 13 000,00 €	(77) Don CSCV: 13 279,27 €
TOTAL : 125 890,26 €	TOTAL : 185 778 €

DELIBERATION N°2016/59 : Adoption du budget annexe service ADS 2016

INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	DEPENSES
(21) 3 000 €	(011) 20 674 €
	(012) 101 700 €
	(023) 3 000 €

TOTAL : 3 000 €	TOTAL : 125 374 €
RECETTES	RECETTES
(021) 3 000	(70) 20 000 €
	(774) 105 374 €
TOTAL : 3 000 €	TOTAL: 125 374 €

DELIBERATION N°2016/60 : Adoption du compte de gestion du budget principal 2015

Le Conseil Communautaire, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2016/61 : Adoption du budget primitif 2016

INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	DEPENSES
(001) 600 400,18 €	(011) 1 803 619,18 €
(040) 303 238,20 €	(012) 4 526 051,61 €
(16) 628 662,00 €	(014) 1 617 835 €
(27) 30 000,00 €	(022) 50 000,00 €
Opérations : 1 689 694,64 €	(023) 945 000,00 €
	(042) 372 525,02 €
	65) 2 983 042,83 €
	(66) 216 330,36 €
	(67) 507 644,00 €
TOTAL : 3 251 995,02 €	TOTAL : 13 022 048,00 €
RECETTES	RECETTES
(021) 945 000,00 €	(002) 620 287,70 €
(040) 372 525,02 €	(013) 74 836,00 €
(10) 993 859,80 €	(042) 303 238,20 €
(16) emprunts : 372 650,00 € Cautions : 1 000,00 €	(70) 1 105 204,00 €
(13) hors opération : 15 000,00 €	(73) 9 115 508.10 €
(13) opérations : 551 960.20 €	(74) 1 667 506,00 €
	(75) 122 268,00 €
	(77) 13 200,00 €

TOTAL : 3 251 995,02 €

TOTAL : 13 022 048,00 €

Lors du vote du budget et constatant les compétences supplémentaires que la CCPR doit assumer tandis que les dotations de l'Etat diminue, Didier Bazinet, Jeannik Nadal, Alain Lucas et Patrice Favard interviennent tour à tour pour dire qu'une modification de nos statuts est nécessaire. Il faut pour eux recentrer l'action de la CCPR sur ses missions de base (développement économique, aménagement de l'espace) et repenser ses services rendus à la population.

DELIBERATION N°2016/62 : Adoption des taux de la fiscalité locale des ménages 2016

Le budget principal 2016 est équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 5 031 650 €. Il est proposé d'adopter les taux de la fiscalité ménage comme suit :

TAXES	BASES PREVISIONNELLES 2016	PROPOSITION TAUX 2016	PRODUIT ATTENDU 2016
T.H.	25 243 000	8.93%	2 254 200
F.B.	17 713 000	12.24%	2 168 071
F.N.B.	1 443 000	42.23%	609 379
total			5 031 650 €

DELIBERATION N°2016/63 : Adoption du taux de la cotisation foncière unique 2016

TAXE	BASES PREVISIONNELLES 2016	PROPOSITION TAUX 2016	PRODUIT ATTENDU 2016
CFU	2 731 000 €	28.73% (28.73%)	784 702 € (764 684)

DELIBERATION N°2016/64 : Adoption de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2016

ANNEE	2016
BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLE	18 200 477 €
TAUX	12.05 % (12.05)
PRODUIT ATTENDU	2 193 157 €

DELIBERATION N°2016/65 : Régularisation du compte 673 (annulation sur exercices antérieurs)

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à lisser sur 4 ans la somme à annuler au budget pour régulariser les titres de recettes des sommes dues entre l'ex CCR et l'ex CCHD. Ces sommes s'élèvent à 36 525€ ce qui lissé sur 4 ans donne 9131.25€ par an de 2016 à 2019.

DELIBERATION N°2016/66 : Adoption des subventions 2016 1^{ère} partie

Action Sociale

Organisme	Voté 2015	Proposition 2016
SECOURS POPULAIRE	1 079 €	1 079 €
SOLIDAGE	500 €	500 €
RESTAURANT DU COEUR	6 000 €	6 000 €
CIAS du Val de Dronne	100 000 €	90 000 €
Total	107 579 €	97 579 €

SPORT RAPPORTEUR : Jean-Pierre CHAUMETTE

DELIBERATION N°2016/67 : Adoption des tarifs et horaires des Piscines Intercommunales pour la saison estivale 2016

Les Piscines intercommunales de Ribérac et Verteillac seront ouvertes du 17 mai au 4 septembre 2016. L'ouverture au public se fera à compter du 28 mai 2016.

Il est proposé d'adopter les tarifs suivants à compter de l'année 2016 :

		Ribérac	Verteillac
Enfants de moins de 3 ans		GRATUIT	GRATUIT
Enfants de 3 à 9ans	Unité	1.00 €	1.00 €
	Carnet de 10 entrées	8.00 €	8.00 €
	Carte saison (valable sur les 2 piscines)	20.00 €	20.00 €
Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, 10-18 ans, étudiants (sur présentation d'un justificatif)	Unité	1.50 €	1.00 €
	Carnet de 10 entrées	12.00 €	9.00 €
	Carte saison (valable sur les 2 piscines)	30.00 €	30.00 €
Adultes	Unité	2.00 €	1.80 €
	Carnet de 10 entrées	16.00 €	14.00 €
	Carte saison (valable sur les 2 piscines)	40.00 €	40.00 €
Tarif de groupe - de 18 ans (à partir de 10 personnes)	accompagnant 1 gratuité pour 8 de + de 6 ans 1 gratuité pour 5 moins de 6 ans	0.80 €	0.50 €
Tarif de groupe + de 18 ans (à partir de 10 personnes)		1.60 €	1.00 €
Accompagnateur Visiteur		0.40 €	0.40 €
Campeur – de 18 ans		0.80 €	0.60 €
Campeur adulte		1.60 €	1.00 €
Location aquabike	carte de 5 séances	20.00 €	

	carte de 10 séances	35.00 €	
Ecole de natation (1 mois)	8-12 ans	15.00 €	
Aquagym /Aquafitness	1 séance	7.00 €	7.00 €
	Carte de 10 séances	50.00 €	50.00 €

☞ Les Pompiers Volontaires des Centres de Secours Principaux de Ribérac et de Mareuil sur Belle bénéficient de la gratuité d'accès aux Piscine Intercommunales
☞ Les écoles et les centre de loisirs du territoire de la CCPR bénéficient également bénéficient de la gratuité d'accès aux Piscine Intercommunales

Il est proposé de voter les horaires suivants :

Ouverture du 17 mai au 4 septembre 2016

Du 17 au 27 mai pour les scolaires uniquement

Ribérac et Verteillac : Ouverture public + scolaire du 28 mai au 5 juillet 2016

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Ribérac	16H30-19H00	16H30-19H00	12H00-19H00	16H30-19H00	16H30-19H00	10H30-19H00	10H30-13h00 15h00-19H00
Verteillac	16h30-19h00	16h30-19h00	15h00-19h00	16h30-19h00	16h30-19h00	10h30-12h30 15h00-19h00	15h00-19H00

Vacances scolaires : du 6 juillet au 31 août 2016

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Ribérac	10H30-19H00	10H30-19H00	10H30-19H00	10H30-19H00	10H30-19H00	10H30-19H00	10H30-13h00 15h00-19H00
Verteillac	10h30-12h30 15h00-19h00	10h30-12h30 15h00-19h00	10h30-12h30 15h00-19h00	10h30-12h30 15h00-19h00	10h30-12h30 15h00-19h00	10h30-12h30 15h00-19h00	15h00-19H00

Période scolaire : 1^{er} septembre au 4 septembre 2016

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Ribérac et Verteillac	16H00-19H00	16H00-19H00	15H00-19H00	16H00-19H00	16H00-19H00	15H00-19H00	15H00-19H00

Par ailleurs une action spécifique sera conduite pour les élèves de CM 2 non nageurs puisque cet été il leur sera proposé gratuitement des cours d'apprentissage de la natation avant la rentrée au collège.

RESSOURCES HUMAINES
RAPPORTEUR : Jeannik NADAL

DELIBERATION N°2016/68 : Création d'un poste de Chargé de Développement Economique

Le conseil communautaire décide la création à compter du 1^{er} juillet 2016 d'un emploi de chargé de développement économique contractuel du niveau de la catégorie A pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Animation d'un réseau local d'entrepreneurs locaux;
- Mise en œuvre et suivi d'actions collectives destinées à améliorer l'information entre entreprises, en coordination avec les acteurs du développement économique (organisations professionnelles, consulaires)
- Mise en synergie des capacités de développement économique du territoire (par la connaissance des filières, des entreprises, du potentiel à mobiliser...);
- Travailler sur la problématique orientation/emploi/formation du territoire ;
- Mesure des besoins et mise en œuvre des dispositifs sur la transmission-reprise d'entreprises,
- Réalisation d'études sectorielles ;
- Contribution aux démarches de marketing territorial engagées par les organisations professionnelles, consulaires ...
- Assurer une veille économique du territoire.

DELIBERATION N°2016/69 : Création d'un poste dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

Dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi, le Président propose de créer un poste d'agent d'accueil dans les conditions ci-après, à compter du 01 mai 2016, en remplacement d'un départ. La durée du travail est fixée à 30 Heures par semaine. Sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC Horaire.

DELIBERATION N°2016/70 : Création d'un poste dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir

Les conditions de l'emploi sont les suivantes :

- Contenu du poste : Service technique : entretien bâtiments, voirie, espaces verts
- Durée des contrats : 36 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35h
- Rémunération : SMIC

DELIBERATION N°2016/71 : Recrutement d'agents du service tourisme et pour les piscines intercommunales en raison d'un accroissement saisonnier d'activités

Pour le service tourisme : Recrutement direct de cinq agents non titulaires pour accroissement saisonnier d'activité.

Pour les piscines intercommunales : Recrutement direct de douze agents non titulaires pour accroissement saisonnier d'activité.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 340/ majoré 321.

DELIBERATION N°2016/72 : Modification du tableau des effectifs - Suppressions de postes

Monsieur le Président expose à l'Assemblée la nécessité de modifier le tableau des effectifs afin de prendre en compte les modifications approuvées par le Comité Technique de la CCPR, en date du 4

mars 2016 en supprimant 15 postes dans les filières animation, patrimoine et technique.

DELIBERATION N°2016/73 : Régime indemnitaire de la CCPR

Cette délibération modifie et annule la délibération n° 2015/179 du 12 novembre 2015.

En effet le décret n°2008-1533 du 22 décembre 2008 instaurant la PFR est abrogé depuis le

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h20

Questions diverses :

Philippe Dubourg fait part de l'arrêt de l'activité de la Sagess et des difficultés qui en découlent pour notre chantier d'insertion d'Epeluche. Il informe également de la cessation d'activité de la gérante du restaurant intercommunal de Saint Sulpice de Roumagnac.

Franck Blanchardie évoque la situation de la RPA de Ribérac et des certains retours négatifs sur les repas et le fonctionnement de l'établissement.